

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 10 octobre 2014

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-9-6-6

Service consulté

**VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE C 733
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR LE GROS CHÊNE DE STETTEN**

Résumé : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Conseil Général subventionne des actions de restauration et de conservation effectuées sur des arbres remarquables appartenant à des communes ou à des particuliers, classés à l'inventaire des arbres remarquables. La commune de STETTEN sollicite l'aide financière du Département pour effectuer des travaux d'entretien sur le Gros Chêne. Il vous est proposé de financer cette demande pour un montant total de subvention de 191 €.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Département du Haut-Rhin est sollicité par :

- la Commune de STETTEN pour des travaux d'entretien sur le Gros Chêne classé à l'inventaire départemental des arbres remarquables.

Le montant éligible de cette action s'élève à 478 € ; il induit une subvention de 191 €, calculée avec un taux de subvention de 40 % HT (Budget Primitif 2014 Environnement Naturel du 14 mars 2014).

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C733 Chapitre 65 –Fonction 738 Nature 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

Valorisation du patrimoine arboré (F)
PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03641	STETTEN Entretien du Gros Chêne de Stetten	478,00	40%	191,00

Total	191,00
-------	--------